

pour lui permettre de réaménager l'usine dont la CIP a fermé les portes. La demande a été faite il y a cinq ou six mois. Le ministre nous dirait-il où en est cette demande?

**L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale):** Monsieur l'Orateur, cette affaire est bien complexe, mais je puis dire au député et à la Chambre que j'ai maintenant terminé une appréciation et une série de recommandations que les ministres compétents étudieront d'ici peu. J'espère donc être en mesure de faire une déclaration positive d'ici la fin de la semaine prochaine.

**M. Lewis:** D'après mes renseignements, les employés en cause ont épuisé l'assurance-chômage à laquelle ils avaient droit et leurs familles sont sans revenu aucun; aussi le ministre donnerait-il à la Chambre l'assurance qu'on accèdera à cette demande et qu'on l'annoncera d'ici quelques jours évitant ainsi les longs atteroiements que nous avons connus jusqu'ici?

**M. Jamieson:** Le député comprendra sûrement que je ne puis jurer de rien, que je ne puis, pour emprunter ses mots, donner l'assurance qu'on accèdera à la demande. Je puis lui dire toutefois que je recommanderai qu'on fasse quelque chose dans ce sens. Quant à la seconde partie de la question, oui, nous aurons une réponse la semaine prochaine.

\* \* \*

### LES FINANCES

#### LES COURS DU CHANGE—LA RÉUNION DU COMITÉ DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL—LA POSITION DU CANADA

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle a trait au communiqué qu'il a déposé à l'appel des motions et dans lequel on dit ceci, à la page 2:

Les membres du Comité ont reconnu que les taux de change devaient être un objet de préoccupation et de consultation internationales et que dans le système réformé le régime des taux de change devait rester fondé sur les parités stables mais ajustables.

Le ministre éclairerait-il à la Chambre quant à la nature de ce que le Canada propose à l'égard d'un taux fixe à caractère plus souple? Est-ce là ce qu'on appelle le blocage graduel? Le ministre nous dirait-il en outre si c'est le Canada qui a insisté sur l'opportunité de taux flottants périodiques?

**L'hon. John N. Turner (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je reprends le communiqué où l'on dit dans la phrase suivante: «Il a également été reconnu que les taux flottants pouvaient constituer une technique utile dans des situations particulières». L'attitude du Canada est la suivante: que le nouveau système monétaire international ait pour objectif ultime de fixer des cours stables mais réglables; dans l'intervalle, il ne nous faut pas oublier les événements récents survenus dans le monde. Comme bon nombre des pays industrialisés font flotter leurs monnaies, nous devons nous fonder sur ce système avant d'établir un nouveau régime monétaire.

• (1430)

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je m'abstiendrai de dire qu'il s'agit là d'une attitude traitresse. Néanmoins, il y a l'autre déclaration favorisant l'adoption d'une attitude de méfiance vis-à-vis de l'utilisa-

### Questions orales

tion de formes de contrôle commercial aux fins de la balance des paiements. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le secrétaire du Trésor américain, monsieur Shultz, a souscrit à cette déclaration particulière et s'il a donné des garanties au ministre au sujet des conséquences des mesures législatives que l'on dit devoir être adoptées par le gouvernement américain au sujet des restrictions commerciales?

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Monsieur l'Orateur, je crois que dans l'ensemble le comité des 20 y compris le secrétaire du Trésor des États-Unis, était d'avis que le recours à des formes de contrôle commercial serait une mesure extrême, auquel on ne pourrait faire appel que dans le cas d'un échec des mesures de contrôle monétaire. C'est donc là l'attitude que l'on doit attribuer au secrétaire s'il souscrit au communiqué, comme il l'a fait.

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne veux plus poser de questions supplémentaires, mais les réponses que le ministre vient de donner soulèvent toute une série de questions supplémentaires et illustrent l'échec du geste posé par le ministre au début de la séance de cet après-midi. Le ministre aurait dû nous donner une explication et on aurait dû avoir l'occasion de discuter ce sujet si important.

\* \* \*

### L'IMMIGRATION

#### L'ORDRE D'EXPULSION DE TARA SINGH GILL—DEMANDE D'ENQUÊTE MINISTÉRIELLE

**M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona):** Monsieur l'Orateur, j'ai donné préavis de cette question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration à cause de l'important principe qui entre en jeu ici. Comme Tara Singh Gill, un visiteur de l'Inde orientale, doit faire face demain à un ordre d'expulsion parce que les fonctionnaires de l'immigration à Edmonton ne le traitent pas avec la compassion que selon le ministre, on devait montrer aux étrangers venus en visite au Canada antérieurement au 3 novembre, le ministre voudrait-il examiner personnellement les faits de cette cause et décréter que cet homme devienne admissible au statut d'immigrant reçu?

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir donné préavis de la question. Je n'ai pas eu l'occasion d'étudier ce cas, mais je vais le faire. Je demanderai qu'on me remette un rapport immédiatement mais je ne puis garantir ou indiquer le résultat de l'enquête, naturellement. Je serai heureux d'aviser le député de l'issue de l'affaire dès que j'aurai pu l'établir.

**M. Roche:** Le 1<sup>er</sup> mars, j'avais demandé au ministre s'il assurerait la Chambre que sa politique de compassion serait communiquée à ses fonctionnaires régionaux. Aujourd'hui j'ai fait parvenir au ministre des preuves convaincantes que sa politique de compassion n'avait pas été communiquée et qu'elle n'avait certes pas été suivie. Si je pose cette question, c'est qu'un homme fera face demain à un ordre d'expulsion et il y en a je ne sais combien d'autres qui peuvent être admissibles en vertu de cette politique et qui se voient frappés d'un ordre d'expulsion. Il se peut fort bien que le Canada soit en train de perdre des gens dont l'apport au pays serait valable.

**Des voix:** Bravo!